

Que ont devenus les disparus???



---LOST---

CONVOCAATION

Lost – Les disparus

Troupe de l'Hirondelle XX-1932

Membre sur semois

Juillet 2010



Les rescapés essaient
de survivre

2010

MEMBRE



Chers parents, chers scouts,



Après cette année scoute, qui, je l'espère, aura laissé de beaux souvenirs chez chacun, le temps est venu de vous communiquer de plus amples informations au sujet du camp. En effet, le staff prépare ce camp 2010 avec soin, rigueur et motivation depuis plusieurs mois déjà (la vidéo projetée et le carnet de camp distribué ne sont qu'un avant goût), afin qu'il soit digne de cette année, digne de votre confiance et digne des scouts de la **Troupe de l'Hirondelle XX – 1932**. A la suite de ce présent courrier explicatif, vous trouverez également une « liste des choses à prendre », une copie de la Charte de Troupe, une fiche médicale, l'autorisation parentale, l'itinéraire, les divers talons-réponses et une feuille qui récapitule les diverses échéances importantes.

La Troupe partira du **2 au 15 à Membre sur Semois**. Les cp's et scouts de dernière année sont attendus le 1er juillet (tôt dans la matinée) pour le traditionnel « pré-camp » (infos spécifiques pour ceux-ci). Le départ du 2 juillet se fera en autocar. Ce choix a notamment été fait dans le prolongement de nos diverses actions écologiques de l'an passé ainsi que dans le cadre de la grande campagne de la fédération « LesScouts » (plus de précisions sur nos projets: www.lesscouts.be/vertlecamp). Le rendez-vous est fixé 8h45 sur le parking devant l'école Saint François à Auvelais Rue pont-sait-Maxence. Le retour du camp se fera en **co-voiturage (talon à renvoyer** avec les autres documents pour le 1er juin – nous vous répondrons au plus vite) à 15h30 à l'endroit de camp (17h au local). Veuillez également nous envoyer une **fiche médicale** ainsi qu'une **autorisation parentale** pour la même date.

Cette année, à l'inverse de l'an dernier, il n'y aura **pas de visite des parents organisée***. En effet, plusieurs arguments nous ont convaincus dans cette idée. Premièrement, la seule date possible (ndlr le dimanche 11 juillet) est trop proche de la fin du camp et nous ne voulions pas que vous ayez à parcourir une telle distance 2 fois sur 5 jours. Ensuite, notre planning était tel qu'il nous était difficile de caser cette journée de façon intelligente tout en respectant notre fil rouge du camp. Enfin, les nombreux « retours à la maison après 5 jours » de l'an dernier nous ont définitivement confortés dans notre idée. Nous vous recommandons donc de ne pas louper le souper photo programmé l'an prochain afin de découvrir nos superbes constructions en bord de Semois.

*Il ne s'agit pas d'une blague comme il y a 2 ans à Izel.

Cette année, le thème choisi est « LOST – Les disparus ». De nombreuses activités en rapport avec le thème ont été préparées et il est demandé à chaque scout de se confectionner un **déguisement** du parfait naufragé. Un carnet de camp a été distribué lors de la dernière réunion, si toutefois un éclaireur ne l'avait pas reçu, il peut le trouver en ligne sur notre site www.eclaireurxxno.be ou se le procurer via son CP en version papier..

Le prix du camp est de 120€ pour le premier enfant inscrit à la Troupe de l'Hirondelle et de 100€ pour le second. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir verser le montant dû au numéro de compte suivant : **068-8901847-87** ouvert au nom de la Troupe. Veuillez joindre en communication : **Camp Membre 2010 + Nom, Prénom du scout**. Ce paiement doit être effectué pour le **1er juin** au plus tard et fera office d'inscription au camp.

Vous le savez sûrement, un camp scout est souvent considéré comme le meilleur moment de l'année. Nous espérons de tout cœur qu'il laissera de merveilleux souvenirs et permettra à chacun de se développer dans des conditions exceptionnelles. A ces fins, le staff de Troupe s'engage à assurer une animation de qualité et à veiller au bien-être de chacun tout au long du camp. C'est à ce titre que chaque animateur a signé la « Charte de Bonne Animation » de la fédération « Les Scouts ». Permettez-moi par ailleurs de vous rappeler la **Charte de Troupe** (qui a été signée par tous les éclaireurs en début d'année et qui vous a été envoyée par courrier en janvier) et de souligner le rôle que vous aussi, parents, avez à jouer dans l'application de celle-ci. Dans le but d'éviter tout *quid pro quo* (croyez-en notre expérience), nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon-réponse concernant l'autorisation pour votre enfant de fumer durant le camp: seuls les enfants autorisés par leurs parents en auront la permission (cela se fera individuellement et à l'abri des regards de la Troupe). Par ailleurs, le staff aimerait également attirer votre attention sur le fait que donner de l'argent à votre enfant pour le camp est totalemt inutile. Nous avons déjà du confisquer plus de 300euros à une patrouille lors de son départ en hike il y a deux ans (argent qui a été rendu après le camp). Une fois encore, nous vous prions de ne pas le faire car, cette année (comme l'an passé et conformément à notre charte) tout argent trouvé, et notamment lors du départ en hike, sera gardé pour la Troupe (à contre cœur, croyez moi, on préfère les dons directs et explicites).

Dans l'espoir de voir cette année terminée en beauté par un camp à la hauteur de vos espérances (et des nôtres!), veuillez, chers parents, chers scouts, avoir l'assurance de notre entier dévouement, de notre pleine conscience des responsabilités qui nous incombent et de notre volonté ferme de faire de ce camp un moment propice à l'épanouissement de tous. Si toutefois il vous arrivait d'avoir des questions, remarques ou craintes n'hésitez jamais à contacter un membre du staff (merci toutefois de privilégier les e-mails et sms en cette joyeuse période d'examens).

Pour le staff de la **Troupe de l'Hirondelle XX – 1932,**

Elan, chef de troupe 09/10

Charte de Troupe de la Troupe de l'Hirondelle XX-1932 version 2009-2010

◆ *Champs d'application*

La présente charte s'applique à tous les membres de la **Troupe de l'Hirondelle XX-1932** et ce pour toutes les activités de celle-ci. De façon plus générale, sont aussi considérées comme activités, tous moments (même ne se trouvant pas explicitement dans la convocation) justifiant le port de l'uniforme et/ou du foulard de l'Unité de la 20^{ième} Namur Orneau.

◆ *Les points de "non-retour"*

La violation de ces "points de non-retour" sera sanctionnée par le renvoi immédiat de l'activité en cours (réunion, hike, camp,...).

Sont établis comme tels:

- L'interdiction de consommer/détenir de l'alcool
- L'interdiction de consommer/détenir toute autre forme de drogue, aussi douce soit-elle.
- L'interdiction de pratiquer de l'auto-stop
- L'interdiction de s'adonner à des activités de vols, dégradations, ...

◆ *Outre les points de non-retours et le respect général de "l'esprit scout" (motivation, engagement, solidarité, **respect**, ...) il est attendu des éclaireurs...*

- Qu'ils ne fument pas lors du camp sans autorisation écrite et préalable des parents. (Lors des réunions et hikes la cigarette est proscrite)
- Qu'ils n'emportent pas d'argent personnel au camp; (Tout argent trouvé lors du camp/départ en hike, sera gardé définitivement par la Troupe. Le staff s'engage par ailleurs à donner aux patrouilles une somme d'argent suffisante pour quelques petits "extras", dans le respect de la présente charte.)
- Sauf demande explicite du Staff aux CP's et/ou SP's, qu'ils ne prennent pas leurs gsm, mp3, baladeurs et consoles de jeu lors des activités; (S'ils le souhaitent lors du camp, ils pourront laisser leur gsm à l'intendance et y avoir accès aux moments jugés adéquats.)
- Qu'ils viennent en uniforme impeccable aux activités
- Qu'ils participent aux activités, dans leur entièreté (ndlr Camp).
- Qu'ils préviennent au plus vite en cas d'absence (Pour les activités nécessitant un investissement financier de la Troupe (Nourriture, transports, frais d'inscriptions, ...) une participation aux frais sera demandée à toute personne qui n'a pas prévenu de son absence dans des délais jugés acceptables. (Sauf cas de force majeure))

-
Fait à Auvélais, en un exemplaire unique, lors de la veillée de Noël le vendredi 4 décembre 2009

Liste du matériel à emporter

- o 1 canife
- o 1 essui de vaisselle
- o 1 grand essui
- o 1 lampe de poche (éventuellement piles de rechange)
- o 1 ou 2 pantalons
- o 1 petit essui
- o Bic et papier
- o Bottes
- o Bottines de marche (imperméabilisées)
- o boussole si vous en possédez-une
- o Brosse à dents + dentifrice
- o Chansonnier
- o Chaussettes et slips en suffisance
- o **Chaussures d'eau**
- o Chaussures de sport
- o Couverture
- o Couvre-chef (soleil / pluie)
- o Crème solaire
- o Déguisement
- o Enveloppes et timbres si souhaité
- o Gamelle + Couverts + Gobelet
- o Gants de toilette
- o Gourde
- o Instrument de musique
- o **Maillot**
- o Matelas (lit de camp pas nécessaire car pilotis)
- o Médicaments
- o Pulls
- o Sac de couchage
- o Savon (**écologique uniquement, pas de "gel douche"**)
- o Shorts (à privilégier au pantalon)
- o T-shirts
- o Uniforme impeccable
- o Vestes de pluie (k-way ou cape et grosse veste)
- o Vêtements chauds

GSM, Ipod, Mp3, Baladeurs, PSP, ... et compagnie restent à la maison ou sont immédiatement confiés aux chefs lors de l'arrivée au camp (ils seront évidemment restitués en fin de camp – des « moments gsm » seront prévus pour ceux qui ne sauraient s'en défaire quinze jours durant).

- Itinéraire

Itinéraire le plus rapide par autoroute. Possibilité par nationale 95. Plus court mais moins rapide.

- Lieu d'arrivée : Route de Vresse, Membre sur Semois.
-
- Partir de : Auvelais Sambreville

- 1. Prendre la direction nord sur Grand Place
- 2. Tourner à droite pour rester sur Grand Place
- 3. Continuer sur Rue de Pont-Sainte-Maxence
- 4. Tourner à gauche pour rester sur Rue de Pont-Sainte-Maxence

- 5. Tourner légèrement à droite pour continuer sur Rue de Pont-Sainte-Maxence
- 6. Tourner légèrement à gauche vers N98
- 7. Tourner à droite sur N98
- 8. Au rond-point, prendre la 1ère sortie (A15) vers Liège/Namur

- 9. Prendre A15
- 10. Prendre la sortie Daussoulx pour rejoindre A4/E411 en direction de Luxembourg/Namur
- 11. Prendre la sortie 23-Wellin pour rejoindre Rue de Dinant/N94

- 12. Tourner à droite sur Rue de Wellin/N40
- Continuer de suivre N40
- 13. Au rond-point Grand'Place, prendre la 4e sortie sur Rue de Gedinne/N835
- Continuer de suivre N835
- 14. Tourner à gauche sur Gribelle/N95
- 15. Prendre la 1re à droite : Rue de Dinant/N935
- Continuer de suivre N935
- 16. Tourner à gauche sur Rue de Vresse/N914

- Parcours flèché à partir du centre de Membre sur Semois.

- Arrivée à : Rue de Vresse 5550 Membre sur Semois

TALONS – REPONSE *

A renvoyer dans la boîte aux lettres de ELAN* pour le 01/06 (au plus tard)

1. Co-voiturage

Monsieur et Madame, parents de

- peuvent prendre personnes (en plus de leur fils) pour le retour.
- aimeraient absolument venir rechercher leur enfant en personne.
- ne pourront malheureusement pas se déplacer pour reprendre leur fils.

Le but d'un covoiturage organisé va dans notre volonté de limiter les déplacements inutiles et les voitures qui rentrent à moitié vides. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir ce talon complété afin que nous puissions nous organiser de façon optimale.

2. Autorisation de fumer**

Monsieur et Madame, parents de

- autorisent mon enfant à fumer durant le camp
 - n'autorisent pas mon enfant à fumer durant le camp
-

3. Demande d'attestation de présence au camp

Monsieur et Madame, parents de

- Souhaitent recevoir une attestation de présence au camp à la rentrée
- Ne souhaitent pas recevoir d'attestation de présence au camp

* Merci de compléter **chaque** talon et biffez les mentions inutiles

** Les scouts munis d'une telle autorisation se verront accorder un à deux moments par jour pour fumer à l'abri des regards des autres scouts.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), (nom des parents, tuteurs, répondants) autorise mon fils / ma fille à participer au camp baladin – louveteau – éclaireur – pionnier (1) de la unité de la région de qui se déroulera du / / au / / à

Durant le camp, je place mon fils / ma fille sous l'autorité et la responsabilité de
.....
(nom et prénom de l'animateur responsable du camp).

Au cas où, au cours du camp, l'état de santé de mon fils / ma fille réclamait une décision urgente et à défaut de pouvoir moi-même être contacté(e) personnellement, je laisse toute initiative au médecin ou au chirurgien dans le choix de celle qu'il jugerait utile.

Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).

Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents (2)

Mes coordonnées en cas de nécessité

Prénom - Nom :

.....

Téléphone :

Fait à

Le

Signature (3) :

(1) Biffer les mentions inutiles.

(2) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique.

(3) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale.



FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE

A faire compléter avec précision par les parents au début de chaque année scout et avant le camp, par les parents ou par un médecin.

Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici
Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici

Identité de l'enfant

Nom : Prénom : Né(e) le

Adresse : Rue N° Bte

Localité : CP : Tél : /

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse :

..... Tél / GSM : /

Nom – Adresse :

..... Tél / GSM : /

Médecin traitant

Nom – Adresse :

..... Tél : /

Informations médicales confidentielles

L'enfant est-il atteint de :

- Diabète Asthme Epilepsie Somnambulisme Affection cardiaque
 Affection cutanée Rhumatisme Handicap moteur Handicap mental Autres :

Fréquence et gravité :

.....

Est-il sensible aux refroidissements ?	Oui	Non	Est-il allergique à certaines		
Est-il vite fatigué ?	Oui	Non	matières ou aliments ?	Oui	Non
Est-il incontinant ?	Oui	Non	Si oui, lesquels ?	
A-t-il un régime alimentaire particulier ?	Oui	Non	
Peut-il participer aux activités sportives ?	Oui	Non	A-t-il été vacciné contre le tétanos ?	Oui	Non
Peut-il participer aux baignades ?	Oui	Non	(date du dernier rappel)	
Sait-il nager ?	Oui	Non	A-t-il reçu du sérum antitétanique ?	Oui	Non
Est-il allergique à des médicaments ?	Oui	Non	(en quelle année ?)	

Si oui, lesquels ?

.....

Date du dernier test à la tuberculine et résultat :

Date Signature :

Soins à prodiguer et prescriptions pendant le camp

A présenter au médecin consulté lors du camp et à remettre aux parents à la fin du camp.

Médicaments à prendre durant le camp :

.....

.....

Visites du médecin – Dates

.....

.....



Mémento : Camp Membre 2010

- **1er juin 2010**(au plus tard) :
 1. Paiement des 120€ (100€ pour le second fils inscrit DANS LA TROUPE). N° de compte : **068-8901847-87**. Communication : Camp Membre 2010 + Nom, Prénom du scout.
 2. Talon pour le covoiturage *
 3. Talon pour l'autorisation de fumer *
 4. Envoyer la fiche médicale *
 5. Envoyer l'autorisation parentale *
 6. Demande d'attestation de présence *

* boîte aux lettres de **ELAN** (François Fortpied rue du pont-à-biesmes, 140 à 5060 Auvelais).

- **1 juillet 2010**: Départ précamp pour les CPs et les scouts de dernière année voir infos spécifiques.
- **2 juillet 2010 à 8h45** : Rendez-vous au parking devant Saint François (R. Pont Saint Maxence) pour tous les autres scouts pour le départ avec leur pique-nique pour midi.
- **15 juillet 2010 à 15h30** : Arrivée des parents s'occupant du retour de camp à l'endroit de camp à Membre.
- **15 juillet 2010 à 17h00** : Rendez-vous au local pour les parents n'ayant pas effectué le trajet retour.

- Pour tout envoi de lettres (ou autres) durant le camp :

Troupe de l'Hirondelle XX – Auvelais

Prénom et Nom du scout

C/O Mme Ballot

rue d'en haut 43A,

5550 Membre Sur Semois

- **En cas d'urgence** (durant le camp) ou infos complémentaires :

Elan (François Fortpied): 0032497334044

Campagnol (Grégoire Albert) : 0032499178142

- **Contacts Staff d'unité** :

Marc et Liesbeth Ghislain-Degand (Saïmiri et Locustelle)

Rue du Pont-à-Biesmes, 143

5060 - Auvelais

Tél : 071/74.25.47 – 0472/432073

Pascale Simeons et Henri Lahaut (Ourson)

Av. Prés. Roosevelt, 9

5060 – Tamines

Tél: 071/771978 – 0495/535617

Soledad Hody et Pierre-André Allard (Martre)

Rue de la libération, 39

5060 – Tamines

Tél: 071/741760 – 0495/302750